

REGARDER L'ÉTIQUETTE POUR CONNAÎTRE LES RISQUES

Des symboles alertent sur un danger.



Toxique



Nocif

Des phrases précisent le danger :

- ☞ R 46 : Peut provoquer des altérations génétiques héréditaires .
- ☞ R 60 : peut altérer la fertilité
- ☞ R 61 : risque pendant la grossesse d'effets néfastes pour l'enfant
- ☞ R 62 : risque possible d'altération de la fertilité
- ☞ R 63 risque possible pendant la grossesse d'effets néfastes pour l'enfant
- ☞ R 64 : risque possible pour les bébés nourris au lait maternel

Les médecins du travail au service de votre santé

Vous pouvez, à votre demande, rencontrer votre médecin du travail pour lui demander conseil, lui faire part d'informations qui vous paraissent importantes concernant votre santé, comme dans le cas d'un désir de grossesse ou d'une grossesse en cours.

Anticipez !

Parlez précocement à votre médecin du travail de votre intention de grossesse.

Si besoin, prenez rendez-vous spécialement...

RAPPEL DE RÉGLEMENTATION

L'exposition à des produits chimiques connus de façon certaine pour être toxiques pour la reproduction est interdite aux femmes enceintes et allaitantes. Il en est ainsi pour le benzène, le plomb métallique et ses composés et certains produits antiparasitaires.

Attention ! Certains produits ne sont pas concernés par la réglementation sur l'étiquetage. Il s'agit des médicaments, des produits cosmétiques et des déchets.



QUELS MÉTIERS ?

En milieu de travail, certaines professions sont plus que d'autres exposées à des produits chimiques possiblement pathogènes.

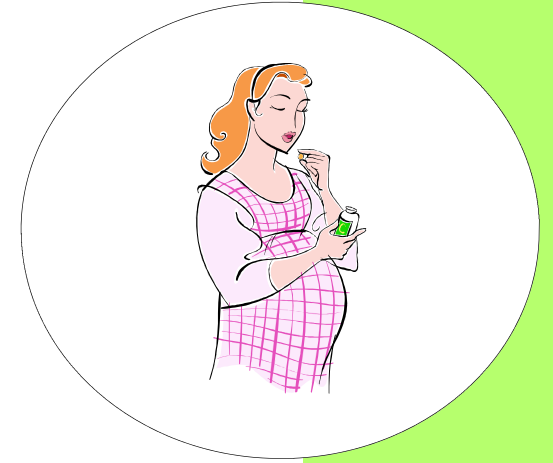


Ce sont en particulier les métiers de l'industrie et de l'agriculture. Mais en fait, les situations mettant des salariées en contact avec des produits chimiques sont très diverses. Si vous vous posez des questions, demandez à rencontrer le médecin du travail.

ET LES AUTRES RISQUES ?

À l'occasion de l'étude du risque chimique éventuel de votre poste, le médecin du travail pourra rechercher si d'autres risques sont associés : rayonnements ionisants, manutention lourde, station debout prolongée, risque biologique....

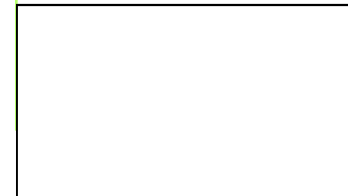
**PROTÉGEZ VOTRE
GROSSESSE**



**GROSSESSE
ET
PRODUITS CHIMIQUES**

**La prévention
du risque
chimique au
travail**

Les médecins du travail
au service de votre santé



**Vous envisagez une grossesse ?
Parlez-en à votre médecin du travail.**

Certaines situations professionnelles exposent à des produits chimiques susceptibles de poser des problèmes spécifiques en cas de grossesse ou d'allaitement.

Dès que vous envisagez une grossesse, il est utile de faire le point avec votre médecin du travail, pour lui permettre de repérer d'éventuelles situations à risque et de rechercher une solution suffisamment à l'avance.

À défaut d'avoir fait part à votre médecin du travail de votre intention de grossesse, pensez à lui signaler au plus tôt toute grossesse débutante.

**AGIR AVANT, C'EST
AGIR À TEMPS !**



Les produits chimiques peuvent avoir un effet négatif sur votre grossesse. Renseignez-vous auprès de votre médecin du travail.

Pour un meilleur suivi de votre grossesse, un lien entre votre médecin traitant et le médecin du travail est souhaitable.

Produits chimiques : parfois dangereux pour le bébé...

Au travail, dans beaucoup de branches professionnelles, mais aussi à la maison et au jardin, nous utilisons souvent des produits chimiques. Ceux-ci sont très nombreux et divers : peintures, colles, graisses, encres, solvants, désherbants, et bien d'autres encore...



Certains produits chimiques sont connus pour être **toxiques pour la reproduction** ; ils peuvent selon le cas :

- ↳ nuire au bon déroulement de la grossesse,
- ↳ porter atteinte au développement de l'enfant, à sa santé ou même à sa fertilité future.

Ils peuvent parfois contaminer le lait maternel.

COMMENT LES RECONNAÎTRE ?

En milieu professionnel, ces dangers sont signalés sur l'étiquette :

- elle porte un pictogramme, qui indique que le produit est toxique ou nocif selon l'importance du risque
- une phrase « de risque » précise le danger : il s'agit des phrases notées R 60, R 61, R 62, R 63, R 64



T - Toxique



Xn - Nocif

D'autres phrases peuvent aussi attirer l'attention sur des risques très sérieux pouvant influencer le bon déroulement de la grossesse et la croissance de l'enfant : R 33, R 39, R 40, R 45, R 46, R 49, R 68.

L'absence d'étiquette ne signifie pas pour autant absence de risque.

Beaucoup de produits n'ont pas encore été suffisamment étudiés pour assurer qu'ils sont sans danger. De plus il apparaît chaque année des centaines de produits nouveaux, dont l'on ne connaît pas avec exactitude les effets possibles sur la santé.

FAITES LE POINT AVEC VOTRE MÉDECIN DU TRAVAIL

- Les produits que vous utilisez sont-ils dangereux ?
- À quelle dose les utilisez-vous et selon quels procédés ?
- Utilisez-vous ces produits régulièrement ou de façon épisodique ?
- Risquez-vous de les inhaler, d'en avoir sur les mains, de les porter à votre bouche, ou d'en être éclaboussée ?
- Êtes-vous bien protégée, par une protection collective ou individuelle ?

**POUR RÉPONDRE À CES QUESTIONS ET
CONNAÎTRE VOTRE NIVEAU
D'EXPOSITION, LE MÉDECIN DU TRAVAIL
PEUT AVOIR BESOIN DE TEMPS**



Le médecin du travail devra analyser les dangers, évaluer les risques puis proposer des solutions pour vous protéger pendant toute la durée nécessaire.